



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire devant se tenir le 2 juin 2023 à 19h00, dans la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet à Sainte-Apolline-de-Patton, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

ADRESSE : 173, route de l'Église

LOT : 6 395 642 du Cadastre du Québec

ZONE : Fc.15

DEMANDE : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé d'une hauteur de 6,7 mètres (22'-0") en dérogation du tableau 3 de l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage #2-90 qui stipule que la hauteur d'un garage privé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ne doit pas dépasser de plus de deux (2) mètres (6'-6") celle du bâtiment principal. La hauteur maximale réglementaire pour le garage privé serait de 5,66 mètres (18'-6").

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton, ce dix-septième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Isabelle Marceau

Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, Isabelle Marceau, directrice générale par intérim de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil ce dix-septième jour de mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour de mai deux mille vingt-trois.

Signé : *Isabelle Marceau*

Isabelle Marceau, Directrice générale/greffière-trésorière par intérim